

RECRUTEMENT

par concours

Les recrutements par concours permettent d'accéder à des emplois de catégorie A, B ou C* de la fonction publique, sous condition de diplôme ou d'expérience professionnelle. Le concours consiste en une sélection des candidat·es par ordre de mérite sur la base d'épreuves à partir d'un nombre déterminé de postes.

À QUI S'ADRESSE LE CONCOURS ?

- Le concours externe s'adresse aux candidat·es diplômé·es ou titulaires d'une équivalence et remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.
- Le concours interne s'adresse aux personnes déjà agents publics ayant une certaine ancienneté.

COMMENT POSTULER ?



1 CONSULTEZ LES CONCOURS ACTUELS ET À VENIR SUR :

- www.paris.fr/recrutement
Rubrique > Les concours de la Ville et du centre d'action sociale



2 INSCRIVEZ-VOUS PENDANT LA PÉRIODE D'INSCRIPTION

- par internet :
www.paris.fr/recrutement
Rubrique > S'inscrire aux concours et consulter les résultats
- ou par dossier papier

QUELLE SUITE SERA DONNÉE À VOTRE CANDIDATURE ?



Si vous remplissez les conditions d'inscription au concours, vous passerez les épreuves écrites d'admissibilité. Pour certains concours, l'admissibilité consiste en une sélection des dossiers des candidats.



Si vous êtes admissible, vous passerez une ou plusieurs épreuves d'admission (entretien(s) avec le jury et parfois épreuves pratiques).



Si vous êtes reçu-e, vous deviendrez fonctionnaire de la Ville de Paris.

Ville de Paris
Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement

www.paris.fr/recrutement

2 rue de Lobau - 75004 Paris
Métro : Hôtel de Ville

*Accueil de 9h à 17h sans interruption
sauf les week-ends et jours fériés*



*Accessibilité aux personnes
à mobilité réduite*